

*Wim Remysen*

## Le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français: arguments avancés pour justifier certains emplois qui ont cours en français du Canada

### 1. Le discours normatif dans les chroniques de langage publiées au Canada français

Publiées sur une base régulière, essentiellement dans la presse écrite, les chroniques de langage contiennent des commentaires à propos de faits de langue qui présentent, à des degrés divers, des difficultés à ceux qui veulent se conformer au bon usage (cf. Cellard 1983; Gagné / Verreault / Mercier 2004; Remysen 2005). Dans la mesure où elles sont étroitement associées au discours sur la qualité de la langue, ces chroniques contribuent à n'en pas douter à l'élaboration de la norme au sein de la communauté linguistique à laquelle elles sont destinées (cf. Cellard 1983: 651), d'où l'intérêt de se pencher sur ces discours.

Au Canada français, le genre particulier dont relèvent les chroniques de langage connaît une riche tradition, ce qui en fait un témoin privilégié de l'imaginaire linguistique des Canadiens français, c'est-à-dire des rapports complexes que ces derniers ont entretenus et entretiennent toujours avec leur langue et les usages qu'ils en font. Du point de vue de la réflexion sur la norme, le discours des chroniqueurs canadiens-français est doublement intéressant. D'une part, il illustre bien la tension qui existe entre la norme implicite –celle qu'on peut dégager à partir des usages réels des Canadiens français– et la norme prescriptive –celle qui est véhiculée par les ouvrages de référence qui font autorité. D'autre part, en raison de leur diffusion importante, les chroniques sont susceptibles d'influencer la conception que les locuteurs canadiens-français en sont venus à se faire de la norme, ainsi que les attitudes qu'ils expriment concernant leurs propres usages et ceux des autres.

Dans la présente contribution, nous nous intéressons à la conception normative qui est véhiculée par les principaux chroniqueurs de langage canadiens-français depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>1</sup> À cette fin, nous nous proposons d'analyser les divers arguments avancés par les chroniqueurs pour évaluer certains des faits de langue qu'ils commentent, en particulier ceux qu'ils identifient explicitement comme étant en usage dans

---

<sup>1</sup> Cette contribution s'inscrit dans le cadre de notre thèse de doctorat, consacrée à l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français (cf. Remysen 2009). Le corpus analysé dans notre thèse est constitué de 31 chroniques publiées entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et la fin du XX<sup>e</sup> (cf. bibliographie).

le français du Canada.<sup>2</sup> Nous nous limitons ici à l'analyse des emplois en usage au Canada qui sont jugés acceptables par les chroniqueurs.

## 2. L'étude des représentations sociales de la langue dans le modèle de l'Imaginaire linguistique

Notre analyse s'inscrit dans le cadre du modèle de l'Imaginaire linguistique, proposé par Anne-Marie Houdebine.<sup>3</sup> Ce modèle, qui s'inspire à la fois des acquis de la sociolinguistique et de la linguistique fonctionnelle, considère que l'élaboration de la norme est le résultat de plusieurs facteurs qui s'enchevêtrent.

Certains facteurs relèvent de contraintes inhérentes au système même de la langue; pour Houdebine, ces facteurs correspondent à des normes *objectives*. Parmi celles-ci, Houdebine distingue les normes *systémiques*, qui ont trait à la conformité des usages aux règles de la structure de la langue, et les normes *statistiques*, qui correspondent à la fréquence des différents usages. Les normes systémiques et statistiques peuvent diverger ou converger, ce qui rend compte de la dynamique synchronique des langues. Par exemple, la régularité de la conjugaison de *solutionner* (norme systémique) explique que ce verbe soit de plus en plus fréquent (norme statistique) comparativement à *résoudre*, dont la morphologie présente une économie interne plus complexe (Houdebine-Gravaud 1995: 103).

D'autres facteurs dépendent des diverses attitudes linguistiques des locuteurs, lesquelles font intervenir un ensemble de facteurs d'ordre psycho-socio-linguistiques. Correspondant à des normes *subjectives*, ces attitudes reposent sur différents critères dont Houdebine propose une typologie. Elle distingue plus particulièrement les normes évaluatives, fictives, prescriptives, communicationnelles et identitaires.

Les normes *évaluatives* concernent la conscience que les locuteurs ont de la présence ou de l'absence de tel ou tel fait de langue dans leurs propres usages ou dans ceux des autres, que cela soit fondé ou non. Le discours qui fait intervenir des jugements d'ordre esthétique, affectif ou historique relève des normes *fictives*, ce qui se traduit par des commentaires comme «ça sonne mieux» ou «c'est la vraie langue d'autrefois» (exemples empruntés à Houdebine-Gravaud 1995: 125). À partir du moment où les normes sont institutionnalisées, c'est-à-dire entérinées et véhiculées par les dictionnaires et les grammaires, l'école ou encore les académies de la langue, elles deviennent *prescriptives*. De leur côté, les normes *communicationnelles* reposent sur la prise en compte du destinataire dans les échanges: le

<sup>2</sup> Lorsque les chroniqueurs affirment qu'un emploi a cours en français du Canada, ils ne précisent pas toujours s'il s'agit d'un canadianisme ou non. Dans cette contribution, nous tenons compte de tous les emplois donnés comme usités au Canada, sauf quand les chroniqueurs précisent que l'emploi a également cours en France.

<sup>3</sup> Le terme *imaginaire* renvoie au modèle tel que proposé par Houdebine lorsqu'il est orthographié avec un I majuscule; avec une minuscule, il renvoie à l'ensemble des normes subjectives. À propos du modèle, cf. entre autres Houdebine (1995; <sup>2</sup>2002); Houdebine-Gravaud (1995); Houdebine / Baudelot (1985).

souci de clarté et de compréhension peut en effet inciter le locuteur à adapter son langage et à utiliser des formes qui, d'un point de vue strictement prescriptif, sont pourtant considérées comme des fautes. Enfin, les normes *identitaires* permettent de rendre compte du rôle que la langue joue dans la construction de l'identité culturelle d'une communauté.<sup>4</sup>

### 3. Analyse des arguments avancés par les chroniqueurs pour légitimer certains emplois usités en français du Canada

L'analyse que nous avons effectuée dans le cadre de notre thèse de doctorat nous a permis de relever 9 994 faits de langue que les chroniqueurs considèrent comme ayant cours dans la langue des Canadiens. De ce nombre, 758 sont avalisés par les chroniqueurs. La plupart des jugements d'acceptation qu'ils émettent sont justifiés par un ou plusieurs arguments (642 emplois; = 84,7%). Dans ce qui suit, nous verrons que ces arguments relèvent des normes tant objectives que subjectives.

#### 3.1 Aperçu des principaux arguments

Les arguments qui relèvent des normes objectives dans le discours des chroniqueurs ne reposent jamais sur des considérations d'ordre fréquentiel, mais ils concernent toujours la langue en tant que système; ils ressortissent donc aux normes systémiques.

D'abord, certains arguments prennent en considération divers aspects du sens des mots reconnus comme usités en français du Canada (169 emplois; = 22,3%). Ainsi, certains chroniqueurs autorisent des emplois qui présentent un faible écart sémantique par rapport à ce qui a cours en France ou encore par rapport à ce qui est décrit dans les ouvrages de référence faits en France:

Dans nos parlers populaires, *lever* [nos italiques], employé intransitivement, prend [...] l'acception de monter à la surface de l'eau. [...] Cette acception n'est pas signalée dans les dictionnaires de l'usage. Mais elle se rattache assez bien au sens général que Hatzfeld et Darmesteter attribuent à lever, employé intransitivement, c'est-à-dire à se mouvoir de bas en haut. (L.-Ph. Geoffrion, *La langue de nos pères*, 9 janv. 1926)

D'autres considèrent que certains mots canadiens sont acceptables en raison de leur expressivité, c'est-à-dire en raison du fait qu'ils expriment bien ce qu'ils désignent:

[...] Je vous ai dit qu'on disait *corps d'état*, en France. Mais l'expression *corps de métiers*[...] [nos italiques] bien ancrée au Québec, me semble plus claire et parfaitement justifiable. [...] (L.-P. Béguin, *Au fil des mots*, 20 mai 1977)

<sup>4</sup> Absentes dans les premières versions du modèle d'Houdebine, les normes identitaires ont été intégrées dans le modèle par Tsekos (<sup>2</sup>2002).

Ensuite, plusieurs emplois sont jugés acceptables pour des raisons qui relèvent de la formation des mots (102 emplois; = 13,5%). À ce propos, les chroniqueurs sont d'avis que certaines unités lexicales qui ont cours en français du Canada sont légitimes parce qu'elles sont formées conformément aux règles de formation qui prévalent en français ou encore parce qu'elles permettent d'éviter de longues périphrases:

Je serais d'avis [...] d'adopter le mot *invalidé*, aussi bien pour les personnes que pour les actes, les élections... etc... Le temps est trop précieux «dans notre siècle d'activité fiévreuse», comme disent les débutants dans les grands journaux, pour que nous puissions employer à loisir les périphrases. Allons droit au but, quand cela est raisonnable, et quand, pour y arriver, nous ne massacrons pas la langue. (A. Buies, *Chronique*, 4 févr. 1888)

Enfin, certains mots en usage au Canada reçoivent l'aval des chroniqueurs parce qu'ils n'ont pas d'équivalent en français et qu'ils comblent un vide lexical (44 emplois; = 5,8%):

Nos défricheurs ont pratiqué le déboisement bien avant que le verbe *déboiser* [nos italiques] vît le jour. [...] Puisqu'il n'existait pas de mot dans la langue française pour désigner l'acte qu'ils accomplissaient, nos défricheurs étaient parfaitement justifiables d'en créer un. Ils ont créé *clairer*. [...] (L.-Ph. Geoffrion, *Zigzags autour de nos parlars*, 31 mai 1924)

Cet argument constitue en quelque sorte le pendant du «principe du double emploi» qui sert quant à lui à justifier une condamnation (cf. Remysen 2009). Dans bien des cas, il s'agit de mots qui désignent des réalités propres au Canada, ce qui signifie que des préoccupations d'ordre identitaire viennent s'ajouter à l'argument du vide lexical (cf. infra).

Les chroniqueurs font aussi intervenir des justifications qui relèvent des normes subjectives. Le plus souvent, ils s'appuient sur un argument d'autorité, justification qui relève des normes prescriptives (187 emplois; = 24,7%). Parmi les autorités invoquées, on trouve avant tout des ouvrages de référence, c'est-à-dire des dictionnaires et des grammaires, faits en France:

[...] J'ai employé [...] l'expression *modulée en fréquence* ou *en amplitude* [nos italiques] pour pouvoir parler de AM et FM, lettres que nous avons sur nos récepteurs. [...] J'ai trouvé (Grand Larousse) qu'on pouvait parler de réseau d'amplitude modulée. Donc il n'y aurait pas lieu de changer le AM des appareils anglophones en MA. [...] En France on utilise les lettres FM [...] mais pour le AM on emploie PO, c'est-à-dire petites ondes. Ici, nous devrions garder AM et FM. [...] (L.-P. Béguin, *Au fil des mots*, 18 déc. 1975)

En cette matière, les autorités canadiennes ne font pas le poids comparativement aux autorités françaises: en effet, hormis quelques dictionnaires ou écrivains canadiens, les chroniqueurs s'appuient presque exclusivement sur des autorités françaises pour légitimer un emploi.

Outre les arguments d'autorité, les chroniqueurs acceptent plusieurs mots canadiens du seul fait qu'ils servent à désigner des réalités inconnues en France et pour lesquels il n'existe donc pas de mot dans l'usage des Français (111 emplois; = 14,6%). En d'autres termes, ils se montrent relativement ouverts à l'usage de certains statalismes:

[...] les Français de la Nouvelle-France et, après eux, les sujets francophones du souverain d'Angleterre en Amérique étaient justifiés de former des mots par dérivation ou d'emprunter des vocables à d'autres langues pour désigner des choses qui leur étaient propres, c'est-à-dire

qu'on ne trouvait pas en France et que, par conséquent, le français n'avait jamais nommées, comme certains poissons de nos eaux tels l'achigan et le maskinongé qui étaient inconnus en Europe. [...] (G. Dagenais, *Nos écrivains et le français*, 12 mars 1966)

Dans la mesure où ces emplois rendent bien compte du contexte social, politique et culturel particulier dans lequel le français du Canada évolue, nous considérons que leur justification s'appuie sur des normes identitaires.

Les chroniqueurs s'appuient parfois sur l'origine d'un emploi pour le justifier (71 emplois; = 9,4%). Cet argument, qui ressortit aux normes fictives, est généralement avancé lorsqu'il s'agit d'héritages de France. La justification repose principalement sur l'attestation d'un emploi dans un état révolu du français ou dans l'un ou l'autre des divers parlers de la France d'oïl:

[...] notre langage fait aux fillettes une place de choix lorsqu'on les qualifie de «p'tites soies», ce que les petits *tocsons* n'ont pas souvent l'occasion d'être. Ce dernier vocable me plaît tout particulièrement car il s'agit d'une survivance authentique du dialecte normand. (Ph. Barbaud, *Parler d'ici*, 12 mai 1984)

D'autres emplois sont acceptés pour des raisons uniquement esthétiques (53 emplois; = 7%), argument qui relève aussi des normes fictives. Le recours à cet argument fait voir le rapport très personnel, voire intime, que les chroniqueurs entretiennent avec certains mots:

[...] en France, le nuage est, si je ne me trompe, beaucoup plus léger que celui de nos campagnardes; et, sans doute, il ne se porte pas, comme ici, enroulé autour d'une tête déjà coiffée d'un bonnet de fourrure. Malgré tout, le mot «nuage» est joli, pittoresque, et il mérite bien, à mon sens, de rester dans notre vocabulaire français. (L.-Ph. Geoffrion, *La langue de nos pères*, 22 mai 1926)

Les chroniqueurs peuvent aussi invoquer l'usage pour légitimer certains emplois (52 emplois; = 6,9%). Ainsi, pour certains d'entre eux, le simple constat que tel ou tel emploi est bien ancré dans l'usage des Canadiens est une raison suffisante pour le justifier:

Je reviens sur le mot *boucane*. Il n'est pas français au sens où nous l'employons, comme équivalent de *fumée*. Il est d'usage courant au pays et c'est pourquoi je suis d'avis que nous devons conserver ce vocable. (Th. Hudon, *Le terroir*, 29 oct. 1934)

Dans un même ordre d'idées, les chroniqueurs signalent parfois qu'un emploi canadien se justifie pour la simple raison que l'équivalent qui a cours en France arrive difficilement à s'installer dans la langue des Canadiens:

Chez nous, l'amoncellement de neige provoqué par le vent ou par des travaux de déneigement porte le nom de «banc de neige». Certains critiquent ce terme, adapté il est vrai de l'anglais «snow bank». Mais «congère», qui pourrait toujours convenir, s'implante très difficilement sous nos cieux et, après tout, il y a bien des bancs de sable, de vase, de glace. (M. Vien, *Le français quotidien*, 22 janv. 1996)

L'argument de l'usage qui a cours au Canada est du ressort des normes évaluatives. Il est le seul à rendre compte d'une perspective résolument canadienne-française en matière de norme.<sup>5</sup>

Enfin, les chroniqueurs affirment parfois qu'un emploi qui a cours dans la langue des Canadiens est légitime en s'appuyant sur son caractère «français» (34 emplois; = 4,5%), mais sans préciser ce qu'ils entendent par là:

«*Presse*» – Il y avait trop de *presse* où nous étions. – Beaucoup de gens prétendent que ce mot n'est pas français. Ils ont tort. Non seulement [...] *presse* est français dans le sens de foule, mais encore il est bien plus expressif que ce dernier mot, et lui est bien préférable. (Bl., *Barbarismes canadiens*, 28 nov. 1865)

Cet argument peut être accompagné d'un argument d'autorité, ce qui donne à penser que certains chroniqueurs considèrent qu'un emploi n'est français qu'à partir du moment où il est attesté dans un dictionnaire ou sous la plume d'un écrivain français.<sup>6</sup> L'argument du caractère français paraît donc intimement lié aux normes prescriptives.

### 3.2 Cumul des arguments

Pour bien rendre compte de la construction du discours normatif des chroniqueurs, il faut tenir compte du fait que ces derniers invoquent souvent plusieurs arguments pour légitimer un emploi. C'est le cas lorsque les chroniqueurs jugent que l'argument qu'ils avancent ne suffit pas à lui seul à justifier la prise de position adoptée.

Ce sont essentiellement des arguments d'autorité qui servent à renforcer les autres arguments avancés par les chroniqueurs. Autrement dit, même si certains emplois sont considérés comme justifiables, leur présence dans un dictionnaire français ou leur attestation sous la plume d'un écrivain français lui donne plus de légitimité aux yeux des chroniqueurs, ce qui montre toute l'importance que ces derniers accordent au modèle normatif qui a cours en France. Ainsi, dans l'exemple cité ci-dessous, R. de Chantal invoque l'origine de *claque* «couvre-chaussure» pour en légitimer l'usage dans la langue des Canadiens, mais le véritable argument qui lui permet de l'avaliser est sa présence dans un dictionnaire français:

Et nos «clagues»? C'est un mot bien français qui est à peu près sorti de l'usage courant, dans le sens où nous l'employons [...]. **Claque** désignait autrefois une «sorte de socque [sorte de couvre-chaussure] plat que les dames mettaient par-dessus leurs souliers contre la boue et l'humidité» (**Larousse du XX<sup>e</sup> siècle**) [...]. Comme on le voit notre claque en caoutchouc continue à rendre les mêmes services que l'ancienne claque en cuir ou en bois. Aussi n'avons-nous pas tort d'employer ce bon vieux mot français, *d'autant plus* [nos italiques] que nous pouvons nous appuyer sur le **Dictionnaire du costume** qui reconnaît l'acceptation que nous lui

<sup>5</sup> Le recours à cet argument n'est pas sans rappeler la notion de «norme implicite», c'est-à-dire «celle qui existe de fait au sein d'une communauté donnée» (Verreault 1999: 33).

<sup>6</sup> Cette interprétation est confirmée par l'analyse qu'on peut faire de l'argument du caractère «pas français» dont les chroniqueurs se servent parfois pour condamner un emploi (cf. Gagné 2004; Remysen 2009).

donnons: «Chaussure ordinairement en caoutchouc que l'on met par-dessus une autre pour la préserver des intempéries». (R. de Chantal, *Défense et illustration de la langue française*, 26 janv. 1961)

De tels exemples, fréquents dans le discours des chroniqueurs, montrent que les arguments d'autorité ne sont pas importants seulement d'un point de vue quantitatif; ils le sont aussi d'un point de vue qualitatif.

### 3.3 Poids relatif des arguments

Dans la mesure où les chroniqueurs avancent parfois plusieurs arguments pour justifier un même emploi, il y a lieu de s'interroger sur leur poids relatif. En effet, certains arguments semblent peser plus lourd que d'autres, même s'il n'est pas toujours facile de bien identifier l'argument prépondérant, mais l'usage qui a cours en France reste déterminant. C'est ce qui explique que bien des chroniqueurs semblent plus rassurés s'ils peuvent rattacher un emploi d'une façon ou d'une autre à un usage semblable qui a cours en France:

*Claques.* – Un de ces mots canadiens qu'à mon avis nous pouvons garder parce qu'il est très généralement usité chez nous et qu'il désigne une chaussure qui nous est propre. Le sens que nous lui donnons n'est d'ailleurs qu'une extension de celui qu'a le même mot en France pour désigner une chaussure protectrice que l'on met par-dessus un soulier plus mince. (N. Degagné, *Questions de français*, 24 nov. 1932)

Ainsi encore, pour s'assurer qu'un mot est bien formé, les chroniqueurs le comparent parfois avec d'autres termes déjà existant en français et qui sont formés sur le même modèle. C'est pourquoi il suffit parfois qu'un mot présente une analogie formelle avec d'autres mots ou expressions qui ont cours en France pour être considéré comme acceptable:

*À l'année longue* me paraît être une expression bien construite. Même si d'autres l'ont condamnée. Même si elle vient de l'anglais, ce qui n'est pas certain. Ce peut aussi bien être un vieux provincialisme français. Des Français m'affirment qu'on dit encore dans certaines régions du centre de la France «bavarder à la journée longue». [...] Certes, rien ne nous dit que les Français adopteront jamais l'expression. Je ne trouverai pas «choquant» qu'elle reste un canadianisme... de bon aloi. (G. Dagenais, *Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler*, 5 oct. 1959)

Les exemples précédents illustrent bien que l'argument de l'usage canadien, celui du besoin de disposer d'un mot pour exprimer une réalité propre au Canada ou celui de la formation des mots ne sont pas toujours jugés assez importants pour justifier un emploi.

L'importance que les chroniqueurs accordent à l'usage qui a cours en France explique pourquoi certains arguments qui servent pourtant à légitimer tel ou tel emploi ne donnent pas toujours automatiquement lieu à un jugement d'acceptation. Dans bien des cas en effet, les chroniqueurs privilégient l'usage qui prévaut en France, même si l'emploi qui a cours au Canada pourrait bien se justifier en fonction d'un autre argument:

Chez nous, on dit [...] du cheval arrêté qui frappe le sol du pied, qu'il «pioche». C'est là une extension de sens toute normale, puisque le cheval qui «pioche» finit par creuser la terre. Mais il faut dire piaffer, au lieu de «piocher». Tel est le terme consacré par l'usage, en France. (L.-Ph. Geoffrion, *La langue de nos pères*, 24 juill. 1926)

Si le recours à l'histoire permet d'expliquer pourquoi certains emplois ont cours dans la langue des Canadiens, il ne les justifie pas d'emblée. Plus souvent qu'autrement, les chroniqueurs sont en effet enclins à condamner des emplois dont ils connaissent les origines françaises, notamment en raison de leur caractère «archaïque», c'est-à-dire parce qu'ils sont sortis de l'usage en France:

[...] il importe que nous tenions au courant de l'évolution de la langue. Le mot *posage* est désuet. Personne ne l'emploie plus en France, depuis assez longtemps déjà. On dit *pose*. (G. Dagenais, *Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler*, 14 déc. 1959)

À cet égard, les chroniqueurs se démarquent nettement de tous ceux qui, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ont cru ou croient toujours que les origines des canadianismes permettront de mieux les légitimer (cf. Dunn 1880; Poirier 1998; Société du parler français au Canada 1930).

#### 4. Conclusion

Les chroniqueurs évaluent de nombreux emplois qui ont cours dans le français du Canada à l'aune de l'usage qui a cours en France –ou du moins selon l'idée qu'ils s'en font, aspect qui devra bien sûr être approfondi– plutôt qu'en fonction de l'usage qui a cours au Canada. Ces emplois ne sont toutefois pas toujours évalués de façon rigoureuse et systématique, mais plutôt au moyen de divers arguments souvent contradictoires et peu cohérents. À ce sujet, le discours normatif des chroniques est semblable à bien des égards à celui qu'on peut trouver dans les dictionnaires de difficultés:

[...] on trie le bon grain de l'ivraie, sur des critères tellement subjectifs et variables [...] qu'on ne sait plus parler de codification générale de la langue, mais bien plutôt d'un plaidoyer *pro domo* où s'affichent et s'affirment [...] des préférences personnelles, des choix aléatoires et finalement très peu sécurisants pour le lecteur. (Colin 1990: 1214)

Le fait que les critères d'évaluation soient souvent subordonnés au modèle normatif qui a cours en France et qu'ils demeurent relativement vagues montre bien que les chroniqueurs, malgré l'ouverture dont certains font preuve à l'égard du français canadien, éprouvent une certaine difficulté à projeter une image cohérente de la variété canadienne de français. Cette observation n'est pas sans rappeler le discours normatif actuel au Québec, qui témoigne encore souvent d'une ambiguïté semblable (cf. Bergeron 1998; Poirier / Canac-Marquis 2003, à propos du *Multidictionnaire de la langue française*).

## Bibliographie

## Corpus

- Barbaud, Philippe (1984-1986): *Parler d'ici*. In: *La Presse Plus*, 10 mars 1984 - 8 févr. 1986.
- Beaudry, Pierre (1995-1996): *Langue*. In: *Le Devoir*, 11 sept. 1995 - 3 sept. 1996.
- Béguin, Louis-Paul (1975-1982): *Au fil des mots*. In: *Le Devoir*, 2 mai 1975 - 14 mai 1982.
- Bl. (1865-1866) [pseud. d'Arthur Buies]: *Barbarismes canadiens*. In: *Le Pays*, 26 oct. 1865 - 5 janv. 1866.
- Blanchard, Étienne (1912): *L'anglicisme*. In: *La Tribune*, 27 avr. 1912 - 2 mai 1912.
- (1918-1919): *Le bon langage*. In: *La Presse*, 15 juin 1918 - 6 sept. 1919.
- Buies, Arthur (1888): *Chronique*. In: *L'Électeur*, 9 janv. 1888 - 3 mars 1888.
- Chantal, René de (1953-1963): *Défense et illustration de la langue française*. In: *Le Droit*, 5 févr. 1953 - 31 janv. 1963.
- Clément, Jacques (1949-1952) [pseud. d'Étienne Blanchard]: *Propos philologiques. À travers les mots*. In: *La Presse*, 8 oct. 1949 - 19 avr. 1952.
- Dagenais, Gérard (1959-1961): *Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler*. In: *Le Devoir*, 13 avr. 1959 - 20 févr. 1961.
- (1966a): *Des mots et des phrases*. In: *La Presse*, 28 févr. 1966 - 29 août 1966.
- (1966b): *Nos écrivains et le français*. In: *La Presse*, 5 mars 1966 - 27 août 1966.
- Darbelnet, Jean (1963-1967): *Petite chronique de la langue française*. In: *L'Enseignement secondaire*, nov./déc. 1963 - nov./déc. 1967.
- Daviault, Pierre (1952-1960): *Propos sur notre français*. In: *La Patrie*, 2 nov. 1952 - 25 déc. 1960.
- Degagné, Narcisse (1927-1940): *Questions de français*. In: *Le Progrès du Saguenay*, 26 avr. 1927 - 9 mai 1940.
- Fréchette, Louis (1893-1903): *À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous!* In: *La Patrie*, 8 juill. 1893 - 15 févr. 1896. *La Presse*, 3 mars 1897 - 13 janv. 1900. *Le Canada*, 30 mai - 25 juill. 1903.
- Geoffrion, Louis-Philippe (1923-1927): *Zigzags autour de nos parlers. Simples notes*. In: *Le Soleil*, 27 oct. 1923 - 20 déc. 1924. *La langue de nos pères. Zigzags autour de nos parlers*. In: *La Presse*, 28 mars 1925 - 12 févr. 1927.
- Hudon, Théophile (1934-1935): *Le Terroir*. In: *Le Devoir*, 13 août 1934 - 13 mai 1935.
- Laurence, Jean-Marie (1943-1947): *Notre français sur le vif*. In: *Le Devoir*, 4 oct. 1943 - 3 mai 1947.
- Lusignan, Alphonse (1884-1885): *Fautes à corriger. Une chaque jour*. In: *La Patrie*, 10 juin 1884 - 9 juill. 1885.
- Montal, Lionel (1906) [pseud. de Lionel Groulx]: *Le parler canadien*. In: *L'Album universel*, 17 avr. 1906 - 28 juill. 1906.
- Office de la langue française (1989-1995): *Je pense donc je dis*. In: *La Presse*, 10 sept. 1989 - 3 sept. 1995.
- Paris, Firmin (1901) [pseud. de Maxime Hudon]: *Causerie philologique*. In: *La Défense*, 7 mars 1901 - 18 juill. 1901.
- (1902-1903): *Glane philologique*. In: *La Semaine religieuse de Québec*, 19 avr. 1902 - 30 mai 1903.
- Poisson, Jacques (1966-1968): *À la recherche du français*. In: *Le Devoir*, 12 sept. 1966 - 23 sept. 1968.
- Rinfret, Raoul (1895): *À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous!* In: *La Patrie*, 13 juill. 1895 - 28 déc. 1895.
- Roullaud, Henri (1907-1908): *Leçons pratiques de français. Rectifications de vocabulaire*. In: *La Presse*, 10 août 1907 - 13 juin 1908.

- Société du parler français au Canada, La (1930-1945): *Corrigeons-nous!* In: *Le Canada français*, févr. 1930 - juin 1945.
- Troestler, Hubert (1989-1993): *Ma langue, j'y tiens*. In: *Le Réveil de Chicoutimi*, 5 sept. 1989 - 17 janv. 1993.
- (1995): *Le français quotidien*. In: *Le Quotidien*, 13 mars 1995 - 18 déc. 1995.
- Vien, Margaret (1995-1996): *Le français quotidien*. In: *Le Quotidien*, 26 déc. 1995 - 11 nov. 1996.

### Références citées

- Bergeron, Gaston (1998): *Le Multi-dictionnaire. De jeunesse et d'ambition...* In: *Québec français* 111, 83-84.
- Cellard, Jacques (1983): *Les chroniques de langage*. In: Bédard, Édith / Maurais, Jacques (edd.): *La norme linguistique*. Québec / Paris: Conseil de la langue française / Le Robert, 651-666.
- Colin, Jean-Paul (1990): *Le dictionnaire de difficultés*. In: Hausmann, Franz Josef / Reichmann, Oskar / Wiegand, Herbert Ernst / Zgusta, Ladislav (edd.): *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*. Vol. 2. Berlin / New York: Walter de Gruyter, 1210-1217.
- Dunn, Oscar (1880): *Glossaire franco-canadien et vocabulaire des locutions vicieuses usitées au Canada*. Québec: Imprimerie A. Côté et Cie.
- Gagné, Frédérick (2004): *«À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous» (1893-1903), chronique de langage de Louis Fréchette. Présentation et étude linguistique*. Québec: Université Laval (mémoire de maîtrise).
- / Verreault, Claude / Mercier, Louis (2004): *La base de données textuelles ChroQué. Un nouvel outil pour élargir la description du français en usage au Québec*. In: Mercier, Louis (ed.): *Français du Canada – Français de France. Actes du 6<sup>e</sup> colloque international tenu à Orford (Québec), du 26 au 29 sept. 2000*. Tübingen: Max Niemeyer, 247-261.
- Houdebine, Anne-Marie (1995): *Imaginaire Linguistique et dynamique des langues. Aspects théoriques et méthodologiques*. In: Figueroa, Antón / Lago, Jesús (edd.): *Estudios en homenaxe ás profesoras Françoise Jourdan Pons e Isolina Sánchez Regueira*. Santiago de Compostela: Universidade de Santiago de Compostela, 119-132.
- (2002): *L'Imaginaire Linguistique et son analyse*. In: *Travaux de linguistique* 7, 11-27 / 163-169 / 175-179.
- / Baudelot, Corinne (1985): *L'imaginaire linguistique dans la communication mass-médiatique*. In: *Médias et enseignement. Actes du colloque AUPELF (Sitges, avril 1984)*. Paris: Didier Érudition, 58-64.
- Houdebine-Gravaud, Anne-Marie (1995): *L'Unes langue*. In: Éloy, Jean-Michel (ed.): *La qualité de la langue? Le cas du français*. Paris: Champion, 95-121.
- Poirier, Claude (1998): *Introduction*. In: Poirier, Claude (ed.): *Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécismes*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval, xv-xlv.
- / Canac-Marquis, Steve (2003): *La norme du «Multi» dans le «Petit Larousse»? In: Le Soleil*, A13.
- Remysen, Wim (2005): *La chronique de langage à la lumière de l'expérience canadienne-française. Un essai de définition*. In: Bérubé, Julie / Gauvin, Karine / Remysen, Wim (edd.): *Les Journées de linguistique. Actes du 18<sup>e</sup> colloque 11-12 mars 2004*. Québec: CIRAL, 267-281.
- (2009): *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage. Contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*. Québec: Université Laval (thèse de doctorat).
- Société du parler français au Canada, La (1930): *Glossaire du parler français au Canada contenant: 1<sup>o</sup> les mots et locutions en usage dans le parler de la province de Québec et qui ne sont pas admis*

*dans le français d'école; 2° la définition de leurs différents sens, avec des exemples; 3° des notes sur leur provenance; 4° la prononciation figurée des mots étudiés.* Québec: l'Action sociale.

Tsekos, Nicolas (2002): *Discours épilinguistique et construction identitaire. L'Imaginaire Linguistique des locuteurs d'Athènes.* In: *Travaux de linguistique* 7, 91-99.

Verreault, Claude (1999): *L'enseignement du français en contexte québécois. De quelle langue est-il question?* In: *Terminogramme* 91-92, 21-40.